

DEL2025\_04\_104

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 30  
Votants : 35



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trente avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 24 avril 2025.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Franck BARTH (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Sophie GERARD (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Laurent CHAINEY (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

## MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES CULTURELLES

### *Sur proposition de Serge CADIO.*

Dans le cadre du développement des pratiques artistiques sur la ville, l'école de danse souhaite répondre à une attentes des habitants en mettant en place des stages permettant la découverte ou le renforcement de la danse. Pour rendre cela possible, une tarif a été créé concernant cette nouvelle activité et son mode de règlement. Ce dernier n'étant pas prévu dans le règlement intérieur actuel, une mise à jour est présenté au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°2021\_05\_093 en date du 19 mai 2021 portant sur l'adoption du règlement intérieur des activités culturelles,

Vu la délibération n°2025\_04\_100 en date du 30 avril 2025 relative à la nouvelle politique tarifaire pour les inscriptions effectuées au Guichet Unique,

DEL2025\_04\_104

Considérant que l'évolution de la refonte de la politique tarifaire de la ville de Montfermeil, dont les inscriptions sont effectuées au Guichet Unique

Considérant qu'il convient d'actualiser le Règlement Intérieur des activités culturelles afin de préciser les modalités de fonctionnement, d'organisation de stages de danse adultes et enfants.

Vu le règlement intérieur des activités culturelles proposé et ses annexes,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'adopter le présent règlement intérieur des activités culturelles joint et ses annexes.
2. De dire que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.
3. D'abroger la délibération n°2023\_03\_043 du 29 mars 2023 et toutes les délibérations antérieures du même objet.
4. De dire que toute modification ultérieure du présent règlement intérieur se fera par arrêté municipal.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**35 POUR**

*M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, Monsieur Djibril TRAORE, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Madame Victoria MAAMAR, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Monsieur Dominique COZETTE, Mme Zoé AHOANGONOU, M. Karim BENMISSI, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU, M. Mohammed YACHOU*

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Jean-Yves LAVALLEZ**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.



Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 09.05.2025  
Au Représentant de l'Etat  
Publié le 09.05.2025  
Montfermeil, le 09.05.2025  
Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)